

AFFAIRE N° 25 - Avenant N° 7 d'un montant de 13.393.285. F. C.F.A. au marché de gré à gré passé avec la C.F.E. pour les travaux de réfection du GRAND MARCHÉ.

M. MONDON donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir ratifier l'avenant N° 7 d'un montant de 13.393.285. F. C.F.A. au marché de gré à gré passé avec la Compagnie Française d'Entreprises pour les travaux de réfection du Grand Marché.

A noter que cet avenant a déjà été approuvé par Monsieur le Préfet depuis le 8 Juillet 1964. Il s'agit donc d'une régularisation.

Je mets la question aux voix ."

Approuvé
Monsieur le 12 novembre
1964
P/le Préfet
Le Secrétaire Général
signé J. Cluchaud

Adopté à l'unanimité.